

Avantages d'un régime collectif

Aide les propriétaires d'entreprise à comprendre les avantages d'un régime collectif

Les propriétaires d'entreprise ont beaucoup à gérer : les frais généraux, la satisfaction de la clientèle, le marketing, la distribution, les ventes et, d'abord et avant tout, leurs employés. La capacité d'attirer et de retenir les employés les plus performants constitue un élément clé du succès d'une entreprise. Mais avant même que les employeurs puissent mettre en œuvre un plan, ils font souvent face à des défis et des obstacles qui les empêchent de commencer.



Temps : La plupart des propriétaires d'entreprise sont débordés tous les jours et ils réussissent difficilement à trouver le temps de mettre en place le bon plan. Aidez les propriétaires d'entreprise à comprendre l'importance d'un régime collectif et l'impact positif qu'il peut avoir sur leurs affaires.



Type de régime : Les propriétaires d'entreprise ont de la difficulté à choisir un type de régime collectif à mettre en œuvre. B2B Banque Services de courtiers offre un large éventail de types de comptes qui répondent à la fois aux besoins de l'employeur et de l'employé.



Éducation : Dans la plupart des cas, les propriétaires d'entreprise sont des champions des régimes collectifs, mais ils ne sont pas des experts en investissement. Vous pouvez aider vos clients en leur conseillant un type de compte qui convient le mieux à leurs besoins commerciaux.



Administration : La saisie de données relatives aux retenues salariales récurrentes et aux primes à versement unique peut demander beaucoup de temps et s'avérer inutile, mais notre portail en ligne Accès Groupe simplifie l'exécution de ces tâches administratives.

Les régimes collectifs peuvent constituer un ajout important et utile au régime de rémunération global d'un employeur, tout en vous donnant une excellente occasion de fournir des services d'investissement aux entreprises et à leurs employés. Une fois que vous avez établi une bonne relation avec les employeurs et leurs employés, vous gagnez leur loyauté et conservez leur clientèle, car les comptes collectifs ne changent habituellement pas de conseillers pendant que les actifs continuent de croître année après année.

Principaux avantages de notre programme de régime collectif :

- Processus en ligne pratique de remise des montants dans le régime collectif
- Les employeurs ont le choix parmi un grand éventail de types de comptes, dont les REER collectifs, les RPDB collectifs, les CELI collectifs, et les comptes de placement collectifs non enregistrés
- Accès à des sociétés tierces émettrices de fonds et à d'autres produits comme les CPG

Accès Groupe

L'Accès Groupe de B2B Banque Services de courtiers permet aux commanditaires de régimes collectifs d'avoir un accès en ligne sécurisé pour simplifier la gestion des régimes collectifs au jour le jour.

Les employeurs d'un régime collectif bénéficient d'un accès facile leur permettant d'ouvrir et de créer, de modifier et de sauvegarder les transferts réguliers de fonds, et d'ajouter de nouveaux membres. De plus, les commanditaires du régime peuvent désigner plusieurs administrateurs, chacun ayant leurs propres droits d'accès et privilèges, assurant ainsi une sécurité accrue et des contrôles sur les transactions.

Pour les clients qui n'ont pas de compte auprès de B2B Banque Services de courtiers, profitez de notre programme de transferts-entrants (T.I.P.).

B2B Banque Services de courtiers assume jusqu'à 175 \$ des coûts payés par votre client pour le transfert de son institution financière actuelle¹.

Communiquez avec le DDA de votre région dès aujourd'hui

Si vous souhaitez savoir comment B2B Banque Services de courtiers peut vous aider à développer vos affaires, communiquez avec le directeur du développement des affaires de votre région, appelez le Service à la clientèle au **1.800.342.0443** ou visitez le site **b2bbanque.com/servicesdecourtiers**.

¹Certaines conditions s'appliquent – pour plus de détails, veuillez communiquer avec le directeur du développement des affaires de votre région. B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier travaillant au Québec — assujetti à la réglementation de l'AMF). B2B Banque Services de courtiers ne fait la promotion ni ne recommande quelque produit, programme ou stratégie de placement que ce soit. Le présent document est destiné exclusivement aux conseillers financiers accrédités, et est à titre d'information seulement. B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.